

## ASSURANCES.

**Statistiques des Assurances.**—Les compagnies d'assurance exerçant leurs opérations au Canada doivent être nanties d'une autorisation du gouvernement fédéral, en vertu des lois dont l'application est confiée au Bureau des Assurances du ministère des Finances. Les statistiques contenues dans les tableaux 58 à 81 sont restreintes aux compagnies autorisées par le gouvernement fédéral, laissant de côté celles qui opèrent en vertu de chartes provinciales. Ces statistiques, tirées du rapport du Contrôleur Général des Assurances, sont divisées en trois groupes, relatifs: (1) à l'assurance contre l'incendie; (2) à l'assurance sur la vie; et (3) à de multiples genres d'assurance: accident, cautionnement, responsabilité des patrons, maladie, cambriolage, grêle, chaudières à vapeur, cyclones, intempéries, transports par terre, automobiles, fuites de tuyaux et réservoirs à eau, vie des animaux et validité des titres de propriété. Tous les chiffres se rapportent aux années terminées le 31 décembre.

Pour les années 1915 et 1916, le Bureau des Assurances possède les statistiques complètes et définitives quant aux premier et troisième groupes ci-dessus énumérés; on les trouvera dans les tableaux 58 et 59 et 76-81; quant à l'assurance sur la vie, les informations officielles ne sont complètes que jusqu'au 31 décembre 1915, celles de 1916 sont puisées dans "l'Extrait des Opérations des Compagnies d'Assurance du Canada" publié le 5 mars 1917, mais sujet à corrections. Le tableau 67 est nouveau; nous l'avons ajouté pour montrer la répartition par provinces des primes reçues et des pertes payées par les compagnies canadiennes et celles de la Grande-Bretagne et des États-Unis, respectivement.

**Assurance contre l'incendie.**—En 1916, 87 compagnies ont assumé les risques d'incendie, au lieu de 88 en 1915; 25 d'entre elles étaient canadiennes, 27 britanniques, 31 américaines et quatre françaises. L'année précédente, ces chiffres étaient les mêmes, sauf pour les États-Unis, qui comptaient 32 compagnies. Les polices souscrites en 1916, nouvelles ou renouvelées, couvrent des risques se totalisant par \$3,418,238,680, somme qui dépasse de \$306,685,777 le chiffre de 1915. Les primes exigibles sous ces polices se sont élevées à \$37,231,691, au lieu de \$36,048,345 en 1915. Le montant net couvert par l'assurance contre l'incendie en 1916 atteignait \$3,720,058,236.

**Assurance sur la vie.**—En 1915, 44 compagnies se sont partagé le domaine de l'assurance sur la vie au Canada, dont 26 canadiennes, 7 britanniques, 1 coloniale et 10 des États-Unis. Au cours de cette année et pendant les derniers mois de 1914, ces compagnies ont eu à faire face à des difficultés telles qu'elles n'en avaient jamais rencontré de semblables. Dès le début de la guerre, elles eurent à subir une dépréciation de toutes les valeurs de placement constituant leurs portefeuilles et une complète démoralisation des marchés financiers du monde entier, en même temps que nombre de leurs assurés, victimes de la guerre, élevaient anormalement le chiffre des réclamations qu'elles avaient à satisfaire. Ces difficultés commencèrent à poindre en 1914, mais ce ne fut qu'en 1915 que la magnitude de la lutte engagée fut pleinement comprise; il devint évident, alors, que la guerre se prolongerait, et comme de nouveaux appels sollicitaient le Canada à fournir de plus nombreux contingents,